

Les Québécois et la question linguistique (3)

Une nette majorité pour l'affichage bilingue

JEAN-PIERRE PROULX

Trois Québécois sur cinq, aussi bien francophones qu'anglophones, souhaitent que la loi permette une certaine forme de bilinguisme dans l'affichage pourvu que le français soit obligatoire et prédomine.

La question posée aux 936 répondants du sondage Créatec+ était formulée de la façon suivante: « La loi actuelle oblige les commerces à faire leur affichage extérieur en français uniquement. Vous-mêmes,

personnellement, que souhaitez-vous?

1. Maintenir l'obligation pour les commerces de faire leur affichage extérieur uniquement en français.

2. Permettre une certaine forme de bilinguisme pourvu que le français soit obligatoire;

3. Laisser aux commerces le libre choix de la langue d'affichage extérieur ».

Chez les francophones, 61 % optent pour le bilinguisme, 32 % pour l'unilinguisme français et 6 % pour le li-

SONDAGE

LE DEVOIR • CKAC

bre choix. Chez les anglophones, 63 % ont choisi le bilinguisme mais 34 % favorisent le libre choix et 2 % l'unilinguisme français. En somme, dans chacun des groupes linguistiques, on compte un tiers de « radicaux »: 32 % de francophones veulent l'unilinguisme français et 34 % d'anglophones prône le libre choix.

Rappelons qu'une question posée précédemment dans le même son-

dage et portant sur la connaissance de la loi, révèle que 40 % des francophones et 19 % des anglophones pensent que l'affichage extérieur

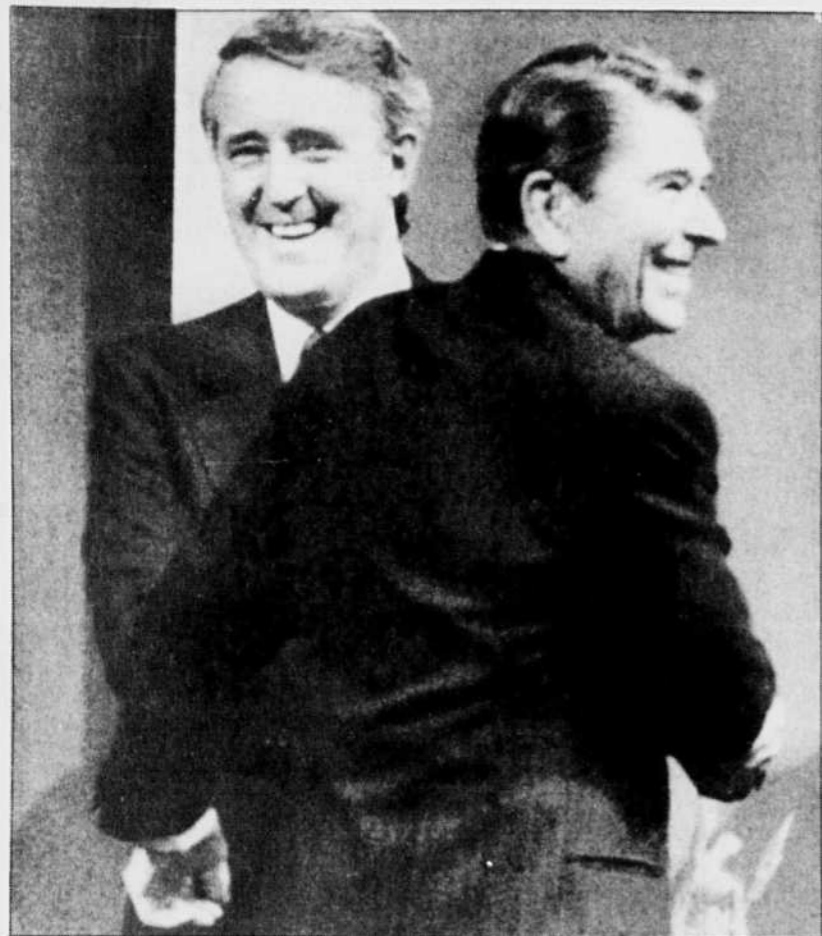
peut déjà être bilingue, ce qui n'est pas le cas.

Les péquistes favorisent à 48 % l'unilinguisme français.

Voir page 12 : Sondage

Mais un francophone sur trois tient à l'affichage en français seulement

— page 12



Au Sommet économique de Toronto qui prenait fin, hier, le premier ministre Mulroney et le président Reagan ont échangé une poignée de main chaleureuse pour clôturer l'événement.

Fiscalité, services financiers, libre-échange

Mulroney souhaite un autre mandat pour finir sa réforme

L'économie mondiale a été au centre du Sommet de Toronto

MICHEL VASTEL

TORONTO — Les grandes réformes structurelles que le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre en place au Sommet économique de Toronto restent à faire.

« Au Canada, les aspects les plus prometteurs de la réforme structurelle sont la mise en oeuvre du deuxième volet de la nouvelle politique fiscale, le projet de libéralisation du secteur des services financiers et surtout l'application de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis », peut-on lire dans la Déclaration économique de Toronto.

« Il y a bien sûr des réformes qui restent à faire, a convenu le premier ministre Brian Mulroney. D'ailleurs, nous en avons identifié certaines et je vous avoue qu'un deuxième man-

dat sera apprécié et utile à la mise en application de certaines de ces réformes ».

La question de l'ajustement structurel des économies occidentales et

en développement a dominé le quatorzième Sommet économique qui s'est terminé hier soir à Toronto. Satisfait de « cette tribune efficace pour s'attaquer aux problèmes de l'é-

conomie mondiale », les présidents de France et des États-Unis, de même que les premiers ministres de Grande-Bretagne, de l'Allemagne fédérale et du Japon.

Voir page 12 : Mulroney

Reagan dit adieu à « Brian » en exaltant le libre-échange

MICHEL VASTEL

TORONTO — Dans un véritable discours d'adieu au Canada, le président en exercice des États-Unis, Ronald Reagan, a évoqué avec émo-

tion son amitié pour « Brian » (le premier ministre Mulroney), et célébré l'Accord de libre-échange.

« Maintenant que la Communauté européenne doit créer son grand marché en 1992, on peut s'attendre à

ce que les deux grands continents d'Europe et d'Amérique du Nord deviennent les locomotives d'une économie mondiale de plus en plus dynamique. L'Accord de libre-échange, a dit le chef de la Maison Blanche, va créer en Amérique du Nord le marché le plus dynamique, et un marché qui comprend des centres de commerce et de création scientifique parmi les plus surprenants au monde ».

Le président s'est longuement étendu sur ses relations personnelles avec les Mulroney, soulignant la vision, le sens de leadership du premier ministre du Canada, « l'un des plus solides et des meilleurs leaders du monde démocratique et quelqu'un dont j'ai chéri l'amitié ».

Ronald Reagan et Brian Mulroney

Voir page 12 : Adieu

Les techniciens de la santé défieront la loi

ISABELLE PARÉ

Les 5,000 à 6,000 techniciens et techniciennes de la santé qui ont débrayé hier, défieront de nouveau au-

jourd'hui l'ordonnance de retour au travail émise hier par le Conseil des services essentiels. Et ce, « tant qu'il n'auront pas obtenu justice dans leur dossier salarial ».

Telle est la décision prise hier soir par la Centrale des professionnels de la Santé (CPS) et la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) qui regroupent près de 9,000 techniciens et techniciennes de la santé au Québec.

Leurs porte-parole syndicaux ont d'autre part déploré les propos tenus par le président du Conseil du Trésor hier à l'Assemblée nationale qui, selon eux, reflètent « l'arrogance du gouvernement ».

En effet, le président du Conseil du

Projet immobilier de \$350 millions La Caisse va investir des gros sous à Anjou

SYLVAIN BLANCHARD

La Caisse de dépôt et de placement du Québec et le groupe immobilier Prével se lancent dans un projet domiciliaire de \$350 millions, à Anjou.

Quelque 2 000 unités de logements seront en effet construits dans le nord-ouest de la ville, autour d'un immense lac et d'un parc d'une superficie de plus de 700 000 pieds carrés sur lequel la municipalité d'Anjou a planté

pour plus d'un million de dollars d'arbres et de fleurs au cours des deux dernières années. Cette zone est délimitée au nord par le Boulevard Henri-Bourassa, au sud, par l'avenue Bombardier, à l'ouest, par la ville de Saint-Léonard, et à l'est, par l'emprise de l'autoroute 25. Les travaux commenceront cet automne pour se terminer aux environs de 1996.

La Caisse a acheté, hier, de la municipalité, au coût de \$16,4 millions, un terrain de 100 000

Voir page 12 : La Caisse

Soviétiques expulsés

OTTAWA (PC) — Selon la Société Radio-Canada, huit diplomates soviétiques ont été expulsés du Canada, le 15 juin dernier, à la suite de

l'arrestation de Stephen Ratkay, accusé d'espionnage au profit de l'Union soviétique.

Voir page 12 : Soviétiques

Manigat est tombé parce qu'il refusait la corruption

SAINT-DOMINGUE (AFP) — Le président destitué de Haïti, M. Leslie Manigat, a déclaré hier à Saint-Domingue que le coup d'État militaire qui l'avait renversé était une conséquence de sa lutte « contre la corruption et la contrebande » dans le secteur public et dans l'armée. Il a dit aussi que le général Henri Namphy était un « malade mental ».

Par ailleurs, le Parti démocrate-chrétien haïtien du pasteur Sylvio Claude a déjà réclamé la tenue de nouvelles élections, se réjouissant de la chute du gouvernement Manigat tout en s'inquiétant de la nature strictement militaire du nouveau gouvernement dirigé par le général Namphy.

En Haïti, les problèmes économiques mais aussi militaires — dont celui du colonel Jean-Claude Paul, commandant du bataillon Dessalines — demeurent pour le nouveau pré-

sident militaire d'Haïti, même si la vie normale a à peu près repris à Port-au-Prince, 36 heures après le coup d'État.

En effet, il semble désormais acquis que s'il n'y a pas eu affrontements entre la garde présidentielle et le bataillon Jean-Jacques Dessalines, dirigé par le colonel Jean-Claude Paul, un ordre de transfert concernant ce dernier a bien été signé par le général Namphy qui a réussi à obtenir finalement sa soumission afin de présenter au pays un visage d'unité des forces armées.

Le cas du colonel Paul, qui a fait l'objet le 9 mars dernier d'une inculpation à Miami pour trafic de drogue à la suite d'accusations d'un trafiquant américain « repent », constitue pour le nouveau président militaire haïtien un problème majeur dans ses relations déjà difficiles avec son puissant voisin.

À Saint-Domingue, M. Manigat a donné hier une conférence de presse devant une cinquantaine de journalistes dans la capitale de la République dominicaine, où il était arrivé lundi à bord d'un avion militaire haïtien.

Qualifiant le général Henri Namphy, qui a pris le pouvoir à Haïti, de « malade mental », M. Manigat a estimé que les forces armées haïtiennes étaient divisées et ne parviendraient pas à gouverner le pays, le plus pauvre de l'hémisphère occidental.

Entouré de son épouse Myrlande et d'un sénateur dominicain, M. Manigat a donné pour la première fois sa version du coup d'État militaire de dimanche dernier.

Le président destitué a donné sa conférence de presse, entourée de très strictes mesures de sécurité, à

Voir page 12 : Manigat

AUJOURD'HUI



MUMBAI

Mumbai, c'est le nouveau nom de Bombay, plaque-tournante de la Mer d'Oman. Passeport pour la porte des Indes. Page 15

UNE PREMIÈRE À MONTRÉAL

Quelque 130 cyclistes de renommée internationale prendront part au Grand Prix cycliste des Amériques qui aura lieu sur le Mont-Royal le 6 août prochain. Page 24



Dans Le Devoir, samedi prochain

JAZZ, POP, ROCK EN DISQUES COMPACTS

Une musique jeune qui fait vibrer nos collaborateurs:

- SERGE TRUFFAUT
- PHILIPPE ZELLER • STÉPHANE MICHAUD

LE PLAISIR DES **SONS**



Même si la Cour suprême décrète que c'est contraire à la liberté d'expression

Un Québécois sur trois veut l'affichage unilingue français

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Plus du tiers des Québécois francophones tiennent à ce que l'affichage (commercial extérieur) continue à se faire uniquement en français au Québec, même si la Cour suprême décrétait le contraire.

C'est ce qui ressort des deux questions que la firme Créatec + a posées sur ce sujet, dans le contexte d'un sondage scientifique (voir méthodologie en page...), effectué entre le 30 mai et le 8 juin, pour le journal LE DEVOIR et CKAC-Télémedia. Supposez que la Cour suprême dé-

crète que l'affichage commercial unilingue français est contraire à la liberté d'expression, disaient les sondés aux personnes interviewées par téléphone. Souhaitez-vous que le gouvernement du Québec: maintienne l'obligation pour les commerces d'afficher uniquement en français, malgré le jugement; se soumette au jugement et permette une certaine forme de bilinguisme? demandait-on en rotation, avec le traditionnel corollaire des NSP/NRP (ne savent pas, ne répondent pas).

Or, en réponse, une majorité de francophones, près de trois sur cinq (58 %), désirent que le gouvernement se soumette à ce jugement.

Mais deux autres (38 %) désirent que l'on maintienne l'obligation d'afficher uniquement en français. Il y a peu d'indécis ou de discrets, à peine 4 % sur ce point névralgique.

Le tiers des francophones (32 %) optent pour un affichage unilingue français. D'où vient alors la différence entre cette option et les 58 %, qui, après le jugement...suprême, tiennent à l'affichage unilingue? Le sondeur, M. Grégoire Gollin, risque l'hypothèse suivante: un petit nombre de répondants n'aurait pas retenu le terme « uniquement » dans la lecture de la question sur l'obligation d'afficher uniquement en français. De leur côté, presque tous les an-

glophones (96 %) désirent que le gouvernement se soumette à un jugement interdisant l'unilinguisme. Ils sont presque aussi unanimes (91 %) à opiner que cette obligation est contraire à la liberté d'expression.

D'autre part, dans l'ensemble de l'échantillon, ceux qui approuvent (44 %) ou désapprouvent (46 %) la décision du gouvernement québécois d'attendre le jugement de la Cour suprême, se partagent presque également. La moitié (52 %) est d'avis que l'obligation (depuis 1977) pour les commerces d'afficher uniquement en français est contraire à la liberté d'expression; mais 40 % la trouvent conforme à cette liberté.

Toujours dans l'ensemble de l'échantillon, le tiers (32 %) désire que le gouvernement maintienne l'affichage unilingue français, même si la Cour suprême le jugeait contraire à la liberté d'expression. Les deux autres tiers (64 %) veulent que Québec se soumette au jugement. Seulement 4 % ne se prononcent pas.

Selon la langue maternelle, on observe que: ■ trois anglophones sur cinq (59 %) approuvent la décision du gouvernement d'attendre la Cour suprême; ■ chez les francophones, on est fort partagé à cet égard: 48 % désapprouvent cette attente, mais 42 % sont d'accord;

selon 47 % des francophones, l'obligation de l'affichage unilingue français est conforme à la liberté d'expression; mais 44 % pensent le contraire.

Toutefois, comme on l'a vu hier, l'affichage n'est pas considéré comme un facteur important pour une majorité de francophones, qui comptent surtout sur la langue de l'école et sur la francisation des jeunes immigrants pour développer la société francophone au Québec.

Demain, nous analyserons l'aptitude des partis et des chefs à occuper des questions linguistiques. Des surprises. A lire dans LE DEVOIR.

Méthodologie

Le sondage d'opinion a été réalisé à la demande du DEVOIR et de CKAC par la maison Créatec + auprès de 936 Québécois de 18 ans et plus, tous citoyens canadiens, francophones, anglophones et allophones. Les entrevues téléphoniques, menées entre le 30 mai et le 8 juin, ont duré 25 minutes.

Le type d'échantillon est probabiliste et a été tiré au hasard systématique dans les bottins du Québec au prorata des régions administratives. Les anglophones de Montréal ont été suréchantillonnés pour donner une base de calcul suffisante, puis leur nombre a été pondéré pour que chaque groupe linguistique ait un poids égal à son importance réelle.

Au départ, 2.400 numéros de téléphone ont été sélectionnés pour aboutir à 1477 numéros « dans l'échantillon ». Ont été inclus dans les 923 numéros « hors échantillon » 384 appels qui, après cinq essais, sont demeurés sans réponse. Des 1477 contacts téléphoniques « dans l'échantillon », 936 ont été complétés pour un taux de réponse de 63,3 %.

Ces 936 répondants sont représentatifs de l'ensemble de la population visée quant à la répartition régionale, les groupes d'âge, le sexe et la langue maternelle.

Enfin, la marge d'erreur maximum est de ± 3,2 % pour les résultats globaux, 19 fois sur 20, de ± 3,9 % pour l'échantillon des 634 francophones, de ± 6,1 % pour les 265 anglophones. Le nombre d'allophones dans l'échantillon n'étant que de 37, les résultats les concernant ne peuvent être qu'indicatifs.

La compilation et les analyses ont été menées par M. Grégoire Gollin de la maison Créatec +.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Sondage

unilinguisme et à 45 % le bilinguisme tandis que les libéraux choisissent à 71 % le bilinguisme contre 16 % l'unilinguisme.

Les « allégeances nationales » influencent aussi les options de chacun mais, dans tous les cas, la tendance majoritaire va au bilinguisme, soit 69 % chez les Canadiens français, 68 % chez les Canadiens ou des *Canadians*, 65 % chez les *English-Canadians*, 68 % chez les Canadiens français et 53 % chez les Québécois. On compte 40 % de partisans de l'unilinguisme chez les Québécois et 23 % chez les Canadiens français.

Créatec + a par ailleurs demandé aux personnes favorables au bilinguisme de préciser la forme qui leur apparaît « la plus souhaitable ». La très grande majorité des francophones, soit 77 % ont choisi le français prédominant avec une autre langue, et 22 % le français et une autre langue sur un pied d'égalité.

Chez les anglophones, 50 % ont opté pour la prédominance du français et 50 % pour l'égalité des deux langues. Bien que représentés par 37 personnes seulement dans l'échantillon, les allophones optent aussi bien suivent de très près l'opinion des anglophones sur cette même question.

En combinant les deux questions, 45 % de Québécois, observe-t-on, favorisent la présence obligatoire mais prédominante du français si une autre langue est utilisée, 27 % l'unilinguisme français, 17 % le français obligatoire et la possibilité d'utiliser une autre langue sur un pied d'égalité, et 10 % le libre choix.

Si la majorité des francophones sont favorables à une certaine forme de bilinguisme, ils ne croient généralement pas que la situation actuelle constitue une injustice envers les anglophones. Du moins, on peut interpréter la réponse qu'ils ont fournie à la question suivante: « On constate que de anglophones se plaignent de la situation qui leur est faite au Québec. Plus précisément, en matière de langue d'affichage, trouvez-vous qu'ils ont raison ou qu'ils n'ont pas raison de se plaindre? ». Au total, 64 % ont répondu non. A l'inverse, 90 % des répondants anglophones ont dit oui de même que 82 % des 37 répondants allophones.

Les allégeances politiques influencent par ailleurs ici les perceptions: 77 % des péquistes croient que les anglophones n'ont pas raison de se plaindre mais 54 % des libéraux pensent le contraire. De même 70 % de ceux qui se définissent comme Québécois et 57 % qui se disent Canadiens français rejettent les plaintes des anglophones. A l'inverse, 70 % des Canadiens ou des *Canadians*, et 81 % des *English-Canadians* trouvent ces plaintes fondées.

◆ Adieu

avaient l'air en campagne électorale, hier soir, en plein cœur de Toronto et au milieu du gratin de la finance et des barons de l'industrie.

Rappelant notamment que seul le Japon a fait mieux que le Canada au plan de la croissance économique, le président des États-Unis a décerné à Brian Mulroney un premier prix en « Reagnoième »: « pour qu'il cette prospérité? » a demandé Ronald Reagan. La réponse, bien sûr, se trouve dans votre politique de déréglementation, de privatisation et de réforme fiscale.

Frôlant l'intervention dans les affaires intérieures canadiennes, le président des États-Unis s'en est pris à ceux qui craignent que le libre-échange ne conduise à une érosion

de leur identité culturelle: « La preuve que le libre-échange ne constitue pas une telle menace, a expliqué Ronald Reagan, existe au Canada lui-même où des cultures « distinctes » ont vécu, travaillé, commercé ensemble tout en respectant leurs différences pendant des générations ».

Le président des États-Unis a en outre souligné la coopération du Canada et des États-Unis dans le domaine de la sécurité. En fait, il célébrait hier la longue histoire de Traités bilatéraux entre les deux pays: « le premier Traité sur l'environnement signé par les États-Unis le fut avec le Canada, de même que le premier accord de défense mutuelle, et... le premier accord de réduction des armements, avec le Traité sur la récupération des épaves de guerre dans les Grands Lacs! ».

Enfin, le président a révélé que l'inscription à l'ordre du jour du Sommet économique de la lutte au trafic de la drogue remonte à un déjeuner privé, en avril dernier à Washington, entre le premier ministre et le vice-président des États-Unis, George Bush. Le président n'a cependant pas fait allusion à l'échec du chef du gouvernement canadien d'intéresser sérieusement le même George Bush à la question des pluies acides.

Au cas où on aurait eu des doutes sur les intentions électorales des organisateurs de cette soirée, l'Empire Club et le Canadian Club de Toronto, bien connus pour leurs allégeances conservatrices, on a appris qu'ils avaient fait, avec succès, des pressions sur CBC pour que la société d'Etat transmette en direct à travers le pays le discours du premier ministre et celui du président des États-Unis.

◆ Mulroney

dérale, d'Italie, du Canada, de même que le président de la Commission européenne, se sont donnés rendez-vous l'an prochain à Paris, du 14 au 16 juillet.

Qualifié par la plupart des délégations de « Sommet des petits pas », la réunion de Toronto a quand même abouti aux accords suivants:

■ **ÉTAT DU TIERS MONDE:** les États-Unis se sont enfin ralliés à la stratégie qui consiste à donner la priorité aux pauvres des pauvres, se contentant d'un revenu annuel per capita de moins de \$ 425. La formule du « financement à la carte » qui permet de choisir entre des taux d'intérêt concessionnels ordinairement assortis d'échéances plus courtes, des périodes de remboursement plus longues aux taux du marché, des radiations partielles d'obligations au titre du service de la dette pendant la période de consolidation, ou une combinaison des trois; les Sept évaluent à US \$ 18 milliards durant la période 1988-90 l'ensemble des fonds ainsi mis à la disposition des pays les plus démunis.

■ **AGRICULTURE:** les Sept souhaitent que la réunion ministérielle du GATT en décembre à Montréal « donne un nouvel élan aux efforts politiquement délicats de réforme du commerce des produits agricoles »; les chefs d'État et de gouvernement semblent vouloir, dans un premier temps, développer des instruments de mesure des subventions dans chacun des pays, puis développer parallèlement des mesures à court terme et des réformes à plus long terme, l'objectif ultime étant d'en arriver à « un secteur agricole qui soit plus sensible aux signaux donnés par le marché ».

■ **COMMERCE:** les Sept, là encore, fondent leurs espoirs sur le succès de l'Uruguay Round qui en est à mi-parcours cette année; ils « accueillent avec grande satisfaction la conclusion de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, ainsi que les progrès constants réalisés par la Communauté européenne en vue d'établir un marché unique d'ici 1992 »; satisfait de cette discrète ré-

férence au Traité qu'il signait avec le président des États-Unis le 2 janvier dernier, M. Mulroney a dit: « il eût été difficile de faire mieux ».

Le Sommet, ouvert depuis dimanche après-midi par une séance de près de trois heures, n'a pas, comme les précédents, été marqué par de grandes crises politiques. Le renversement du gouvernement en Haïti n'a donné lieu qu'à quelques échanges rapides entre les ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de France et du Canada.

Deux groupes de pays ont également retenu l'attention et seront sans doute au centre des discussions du groupe des Sept, dans sa troisième ronde de réunions: il s'agit des nouveaux pays industriels et des pays à revenu moyen.

Soulignant les succès de la coopération entre les pays industrialisés; et notant le développement rapide du commerce de certains pays, notamment de l'Asie du sud-est, les Sept souhaitent développer avec ces derniers des « mécanismes informels susceptibles de faciliter l'examen multilatéral de questions d'intérêt commun et de favoriser la coopération nécessaire ».

Les pays à revenu moyen, en particulier ceux d'Amérique latine qui portent la moitié de la dette de mille milliards de dollars US des pays en développement, se considèrent comme les oubliés de ce Sommet de pays très riches qui se penchent surtout sur le sort des plus pauvres. Le fait que la Déclaration économique de Toronto « appuie fermement le principe de la souscription intégrale de 75 milliards \$ US au titre de l'augmentation générale du capital de la Banque mondiale » semble confirmer que les Américains, qui se faisaient prier jusque-là, régleront leur propre contribution.

Enfin les Sept consacrent cette année trois paragraphes à l'environnement, souhaitant notamment la conclusion d'un protocole international, dans le cadre de la Convention de Genève, sur les émissions d'oxyde d'azote.

◆ Santé

Trésor, Paul Gobeil, a écarté la possibilité d'accorder la parité tant réclamée par les techniciens lors de la présente convention collective. Interrogé par l'opposition sur ses intentions, il a rétorqué que les syndicats devaient d'abord retourner au travail, puis se rasseoir pour négocier, tel que prévu au terme de l'entente conclue lors des dernières négociations.

Cette entente prévoit une période de négociation de 90 jours suivant le dépôt du rapport de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération (IRIR) sur les relativités salariales. Cette période de négociation prendra fin le 3 septembre pour la CEQ et le 24 août pour la Centrale de la Santé.

M. Gobeil a aussi répondu que « le rapport de l'IRIR peut nous porter à conclure certaines choses », mais que ses conclusions n'étaient pas nécessairement à l'avantage des techniciens et techniciennes de la santé.

Selon M. Gobeil, certaines méthodes de calcul de l'IRIR feraient en sorte que sur les 7.600 techniciens de la santé, 6.300 auraient à subir une baisse de salaire si l'on appliquait la parité avec les infirmières. Quelque 1.100 d'entre eux garderaient le même salaire et seulement une centaine verraient leur salaire augmenté.

Selon d'autres méthodes, les chiffres sont tous aussi désavantageux. « Tout cela pour dire que nous ne sommes pas certains que les techniciens et techniciennes doivent obtenir la parité avec les infirmières et infirmières », a-t-il lancé.

De son côté, le premier ministre Bourassa a laissé entendre hier en conférence de presse que les grévistes pourraient avoir vite affaire à la loi 160 s'ils refusent de reprendre le travail, précisant que la ministre Lavoie-Roux « étudiait » présentement la question.

Les syndicats qui ont déclenché la grève hier matin et défié l'ordonnance du Conseil des services essentiels rassemblent des techniciens et techniciennes en laboratoire, en radiologie, en physiothérapie, en réadaptation, en assistance sociale et en diététique et des inhalothérapeutes. Ils réclament la parité salariale avec les infirmières, alors qu'un écart salarial de 3 % séparent toujours ces deux groupes.

Hier midi, le Conseil des services essentiels avait statué hier que cette grève illégale causait préjudice aux services auxquels le public a droit et a ordonné sans hésiter le retour au travail pur et simple de l'ensemble des effectifs. Les syndicats n'auront droit de grève légale que le 31 décembre prochain.

De son côté, Mme Francine Wolfe, présidente de l'Association professionnelle des technologistes médicaux du Québec (APTMQ-CEQ), a indiqué hier que 80 % des techniciens de la santé ont respecté hier le mouvement de débrayage dans les 183 hôpitaux du Québec et que la grève se poursuivait coûte que coûte aujourd'hui.

« Il n'est pas question pour l'instant de retourner au travail. La grève doit continuer car c'est le seul moyen de nous faire entendre et de réclamer ce qui est juste et équitable pour nous », a-t-elle dit hier, réclamant que le gouvernement présente une nouvelle offre de règlement.

Selon l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ), la grève illégale a touché environ 80 % des centres hospitaliers au Québec. A peu près 20 % seulement des technologistes médicaux, des inhalothérapeutes et des techniciens en radiologie requis étaient au poste hier. Dans le cas des techniciens en diététique et en réadaptation, les effectifs étaient encore plus faibles.

Si aucun incident majeur n'a été rapporté, la plupart des hôpitaux ont toutefois vu leurs opérations passablement perturbées. La plupart des interventions chirurgicales mineures ont donc dû être annulées, de même que les rendez-vous pour des examens en cliniques externes. Au centre hospitalier de Saint-Joseph de Trois-Rivières, le bloc opératoire est demeuré fermé alors qu'à Chicoutimi, seulement un bloc opératoire sur sept était en état de fonctionner. Au *Montreal Children's Hospital*, deux opérations cardiaques ont dûes être reportées.

Le directeur général de l'AHQ, M. Jacques A. Nadeau, a pour sa part qualifié le geste des techniciens « d'irresponsable et inconsidéré, sans commune mesure avec l'objet du litige ».

◆ Soviétiques

La société d'Etat rapportait hier avoir appris que six de ces diplomates étaient affectés au consulat soviétique à Montréal tandis que les deux autres étaient en poste à l'ambassade d'URSS à Ottawa.

De Toronto, le premier ministre Mulroney a confirmé, hier soir, que son gouvernement avait pris action contre certains représentants du gouvernement soviétique dont le comportement a été jugé inacceptable.

Par ailleurs, huit autres diplomates soviétiques en poste dans des pays alliés du Canada auraient également été expulsés vers l'URSS à la suite de l'enquête menée par les services secrets canadiens.

Stephen Ratkay, 25 ans, un canadien d'origine hongroise, a été arrêté à St-Jean de Terre-Neuve, le 11 juin dernier, à l'issue d'une enquête qui était en cours depuis plusieurs années.

On lui reproche d'avoir eu en sa possession des documents secrets provenant de la base navale américaine d'Argentine, à Terre-Neuve. Cette base ultra-secrète surveille l'aide de sondes sous-marines le trafic maritime dans l'Atlantique Nord et particulièrement le déplacement des sous-marins soviétiques en plongée.

Selon Radio-Canada, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures Joe Clark fera une déclaration à ce sujet aux Communes, aujourd'hui.

◆ La Caisse

millions, le terrain de quatre millions de pieds carrés sur lequel le groupe Prével érigea, d'ici 1996, 600 maisons unifamiliales, 1.200 condominiums et 200 logements pour personnes âgées. Le coût moyen d'une maison s'éleva aux alentours de \$ 135 000 et celui d'un condo à \$ 80 000. On y retrouvera également 100 000 pieds carrés d'édifices à bureau et 30 000 pieds carrés réservés aux commerces.

Le concept architectural des lieux n'est pas encore tout à fait arrêté, mais le groupe Prével assure qu'il s'agira d'un concept innovateur qui fera la fierté de ses résidents.

Pour la Caisse de dépôt et de placement, il s'agit de son plus important investissement de développement depuis sa création, au début des années 60.

« C'est en effet la première fois que nous achetons un aussi grand terrain pour faire du développement, que ce soit résidentiel ou autre », a indiqué au DEVOIR l'un des vice-présidents de l'institution, M. Jean-Claude Scraire.

« A nos yeux, la rentabilité du projet ne fait aucun doute et repose en grande partie sur le site extraordinaire qui sera offert aux futurs acheteurs ».

En date du 31 décembre, les placements de la Caisse dans le secteur immobilier s'élevaient à \$ 529 millions, ou 1,7 % de son actif de \$ 27 milliards. Le financement de cet important projet se fera à parts égales entre la Caisse de dépôt et le groupe Prével. Les deux organisations créeront prochainement une société en comman-

dite qui verra à trouver les fonds nécessaires pour mettre en branle le projet. Le président de Prével, M. Jacques Vincent, précise que des négociations sont présentement en cours avec la Banque Nationale de Paris et la Banque canadienne impériale de commerce « pour trouver les \$ 10 à \$ 15 millions qui seront nécessaires annuellement, d'ici 96, pour réaliser l'ensemble des travaux ».

Une fois terminé, ce projet de développement aura mis au monde un véritable village où 7.000 personnes y vivront avec tous les services dont ils auront besoin. Pour sa part, la municipalité d'Anjou qui, actuellement, compte sur un budget de \$ 40 millions, verra ses coffres se garnir annuellement de \$ 6 millions, ce qui n'est pas s'en réjouir le maire Jean Corbeil à 18 mois des élections. « Je me suis battu sur tous les fronts afin que le secteur nord-ouest de la ville se développe, a-t-il dit. Bientôt, ce sera chose faite! ».

Pour le groupe Prével, qui a été créé en 1980, il s'agit du plus important contrat de son histoire. « Et on ne ratera pas notre coup, assure le jeune PDG de l'entreprise, M. Jacques Vincent. Ce sera un site prestigieux, le plus prestigieux que nous ayons jamais réalisé ».

Son entreprise compte sur ses rangs 85 employés et a enregistré l'an dernier un chiffre d'affaires de \$ 50 millions.

◆ Manigat

l'hôtel Dominican Concorde, où il réside depuis lundi. Le gouvernement dominicain lui a accordé un statut d'« asile diplomatique ».

M. Manigat a estimé que les partis démocratiques avaient commis « une erreur politique » en ne lui apportant pas publiquement leur appui. L'Église catholique a manifesté son soutien une semaine avant le coup d'État, « trop tard », a-t-il déploré.

A propos du général Namphy, il a estimé que c'est « un cas pathétique, qui peut être un danger » pour Haïti. « Il appartient à cette catégorie d'hommes très connue dans l'histoire qui ne peuvent s'adapter à leur nouvelle situation après avoir assumé et exercé le pouvoir », a-t-il dit.

M. Manigat a annoncé qu'il séjour-

nera quelques jours à Saint-Domingue avant d'assister à Rome, à compter du 28 juin, à une réunion d'hommes politiques « de 54 pays » auxquels il exposera la situation en Haïti.

À Caracas, l'Organisation démocratique chrétienne d'Amérique a annoncé hier que M. Manigat se rendra dimanche prochain à Miami (États-Unis) avant d'assister du 28 au 30 juin à Rome à une réunion de l'Internationale démocrate-chrétienne.

Le Parti démocrate-chrétien haïtien (PDCH) du pasteur Sylvio Claude a déclaré hier qu'il avait « souhaité » le coup d'État contre le président Leslie Manigat, mais a réclaté que le nouveau gouvernement militaire organise des élections.

Dans un communiqué, le PDCH affirme que « le pays était bloqué » et qu'à « un certain moment, nous avons souhaité ce coup ». Il s'en prend, sans le nommer, à M. Manigat en dénonçant « tous ces dictateurs aux visages masqués » qui ont infiltré le cercle des démocrates.

Le PDCH se déclare toutefois très inquiet de l'orientation « unidirectionnelle » du nouveau gouvernement militaire et souligne que le peuple n'attend qu'une chose: « la chance de pouvoir choisir lui-même qui il veut librement ».

À Washington, les États-Unis n'envoient pas de rompre leurs relations diplomatiques avec Haïti mais continueront à « rechercher la démocratisation de ce pays », a pour sa part annoncé hier le département d'État.

« Nous n'avons pas rompu les relations diplomatiques et nous n'envoions pas de le faire », a déclaré le porte-parole du département, Mme Phyllis Oakley.

Washington avait fermement condamné lundi le coup d'État qui a renversé le président civil Leslie Manigat.

La condamnation du coup d'État « n'exclut pas que (les États-Unis) travaillent » avec le nouveau gouvernement militaire, a expliqué hier Mme Oakley du département d'État. « Il y a des exemples dans le monde de gouvernements que nous n'approuvons pas particulièrement mais avec lesquels nous travaillons ».

24 vols à main armée chez des dépanneurs

La Cour majeure la sentence

BERNARD MORRIER

Devant la vague de violence qui sévit contre les dépanneurs, les tribunaux doivent non seulement faire preuve de sévérité mais aussi manifester clairement et explicitement la réprobation judiciaire de la société à l'endroit de tels crimes et de leurs auteurs.

C'est l'avis qu'a exprimé hier la Cour d'appel du Québec en majorant à 12 ans la peine d'emprisonnement de sept ans, qui avait été imposée en novembre dernier à un récidiviste reconnu coupable de 24 vols à main armée, commis chez autant de dépanneurs entre les 23 août et 7 septembre de l'an dernier.

John Donaldson (31 ans), qui avait déclaré au juge qu'il commettait ses crimes pour s'acheter de l'héroïne, était en période de « surveillance obligatoire » depuis environ deux semaines seulement quand il a perpétré ses derniers méfaits à l'aide d'un couteau. En fait, il n'avait pas totalement purgé les peines qui lui furent imposées en juillet 1983, soit six ans pour 27 vols à main armée

(confusion des peines) et deux ans additionnels (cumul des sentences) pour possession d'arme. D'autre part, ses antécédents remontent à 1977 alors qu'il n'avait même pas 20 ans.

S'exprimant au nom de ses collègues Maurice Jacques et Louise Mailhot, le juge Amédée Monet rappelle que la protection de la société doit primer sur tout et que ce n'est pas pour rien que le parlement fédéral, lorsqu'il a statué sur le vol qualifié, a établi la peine d'emprisonnement à perpétuité, sans cependant fixer un quantum minimal à purger.

« Depuis quelque temps, souligne le plus haut tribunal du Québec, des vols qualifiés commis chez des dépanneurs et autres entreprises ouvertes au public et exploitées à peu près de la même façon, sont monnaie courante. Les victimes sont des citoyens honnêtes et courageux qui, souvent, travaillent de longues heures pour gagner leur pain. On ne s'étonne pas que plusieurs vivent dans l'inquiétude et parfois dans la peur et que certains d'entre eux, se sentant délaissés, se révoltent. »

SONDAGE

Les Québécois et la langue

Le questionnaire complet, les résultats et l'analyse du sondage LE DEVOIR-CKAC sur la perception de la situation linguistique au Québec effectué par Créatec+ sont disponibles.

Coût:

190\$ pour le rapport écrit de 220 pages
250\$ pour le rapport écrit avec le support informatique (disquette du questionnaire et des tableaux de réponses).

S'adresser au DEVOIR au 844-5738

Prévoir un délai de 15 jours après la fin de la publication.

SPORTS

Une première à Montréal: le Grand Prix cycliste des Amériques

GUY ROBILLARD

(PC) — L'Américain Andrew Hampsten, récent vainqueur du Tour d'Italie, le Français Jean-François Bernard, troisième au dernier Tour de France et gagnant de trois étapes du Tour d'Italie, le Canadien Steve Bauer, médaillé d'argent aux Jeux de Los Angeles et actuel second au Tour de Suisse, l'Espagnol Pedro Delgado-Robledo, deuxième au Tour de France 87, de même que le Suisse Urs Zimmermann, troisième du Tour de France 1986, sont au nombre des quelque 130 engagés au Grand Prix cycliste

des Amériques, une épreuve de 200 kilomètres qui sera présentée sur le Mont-Royal le 6 août.

Cette brochette de cyclistes, auxquels s'ajouteront plusieurs autres des meilleurs professionnels et amateurs au monde, a fait dire à Jo Mallejac, du comité organisateur, que l'événement sera même supérieur en calibre au dernier Paris-Roubaix, une des épreuves européennes les plus prestigieuses.

Dix équipes professionnelles et quatre formations amateurs nationales (Canada, États-Unis, France et Angleterre) ont confirmé leur participation. Les équipes pro-

fessionnelles viendront de France (deux), Italie, Suisse, Belgique, Espagne et États-Unis (quatre).

La formation canadienne sera composée de trois Québécois, soit Gervais Rioux, qui vient de remporter le Grand Prix de Beauce, Yvan Waddell et Chris Koberstein, auxquels se joindra Brian Walter, de Vancouver.

Champion de France sur route en 1986 et 1987, Claude Carlin, qui compte plus de 140 victoires à son actif, mènera l'équipe de son pays.

Pour Serge Arseneault, le président-di-

recteur-général de ce Grand Prix des Amériques, il s'agit du plus grand événement cycliste au pays depuis les championnats du monde de 1974 et les Jeux olympiques 76, et du plus important en Amérique cette année. En tant que promoteur, il se réjouit surtout de ce que la course sera télévisée en direct au pays, par Radio-Canada en français et CTV en anglais, et sera retransmise en Europe, et notamment en France, au cours de la soirée, avec seulement une heure de retard.

Il a reconnu qu'il n'aurait pu présenter cet événement, doté d'un budget d'environ \$1 million, sans l'aide du commanditaire

principal, le Bureau laitier du Canada, pour lequel Gaëtan Boucher suivra le dossier.

Arseneault veut faire de Montréal la capitale reconnue du cyclisme en Amérique du Nord et il souhaite que sa course soit inscrite au nombre des 12 épreuves qui constitueront la Coupe du monde à partir de l'an prochain.

Dévoiant une partie de ses projets, il a annoncé que dès l'an prochain, 3.000 cyclistes « populaires » seront conviés à se mesurer au circuit professionnel et qu'une autre course pour l'élite sera présentée à Toronto.

Otis Nixon donne le ton au match Pascal Perez fête sa rentrée

RICHARD MILO

(PC) — Qu'il gagne ou perde, Pascual Perez vaut le prix d'entrée. Comique et efficace, il a réussi sa rentrée quand les Expos ont battu les Cards de St. Louis 7-0 devant 16.260 personnes, hier.

À son premier match depuis le 7 mai, Perez (4-3) n'a alloué que cinq coups sûrs en huit manches. Il a retiré six frappeurs au bâton. À la septième, Tony Pena, son meilleur ami, a fendu l'air sur sa balle arc-en-ciel — un changement de vitesse superlent.

« Quand il est là, je ne m'ennuie pas. J'en ai vu des matchs mais je paierais pour le voir lancer », dit Buck Rodgers.

Andrés Galarraga a mené l'attaque en frappant un triple, un circuit et un double, mais c'est Otis Nixon, à la première, qui a ouvert le bal quand les Expos ont marqué trois points. Il frappait au premier rang, suivi de Tim Raines et Galarraga.

« Nixon a donné le ton au match. Avec lui et Raines, nous avons deux lièvres et un chat qui suit... »

Nixon, un vétéran de 29 ans, a réussi deux simples et deux vols de buts. Il est un des deux joueurs —

avec Rex Hudler — auxquels Bill Stoneman a fait appel pour améliorer l'attaque. À Indianapolis (AAA), il totalisait 40 vols de but.

« J'ai repris là où j'ai laissé à l'Indy ». Et c'est un plaisir de frapper devant Tim Raines », a révélé Nixon, un gars qui ne souffre d'aucun complexe.

« D'habitude, je ne reste jamais longtemps au premier but... »

Nelson Santovenia (2e) a produit le dernier point à l'aide d'un circuit en solo, à la septième. Cris Carpenter (2-3) a subi la défaite. Il a donné cinq coups sûrs et quatre points, deux mérités, en quatre manches. Ozzie Smith, un inter aux mains sûres, ne l'a pas aidé. Il a commis deux erreurs à la première.

Otis Nixon n'a pas tardé à se faire remarquer quand les Expos ont marqué trois points, à la première.

Nixon a réussi un simple, volé son premier but et atteint le troisième quand Ozzie Smith a manqué le relais de Tony Pena. Le temps de le dire, il a marqué quand Tim Raines a réussi un simple chanceux lorsque Smith a foncé vers la balle.

Andrés Galarraga a poursuivi l'attaque en frappant un triple et après un retrait, Tim Wallach a porté le

compte 3-0 à l'aide d'un ballon-sacrifice pour produire son 26e point.

À la troisième, Galarraga a ajouté à l'avance des Expos grâce à son 17e circuit. Il a expédié l'offrande de Carpenter, un droitier, par-dessus la clôture du champ centre droit.

À la sixième, les Expos ont profité d'une erreur de Bob Forsch pour obtenir deux points non mérités.

Luis Rivera a frappé un double et après un retrait, Perez a obtenu un but sur balles. Nixon a alors frappé un roulant vers Forsch mais celui-ci a effectué un relais hors cible au deuxième but en voulant compléter un double-jeu. Rivera a marqué, puis

Tim Raines a frappé un roulant d'un point.

Le nom d'Andy McGaffigan a été placé sur la liste des blessés pour 15 jours, rétroactif au 15 juin, pour permettre à Pascual Perez de réintégrer la formation, hier. McGaffigan est incommodé par une inflammation au coude. Avant le match, il a effectué une quinzaine de lancers seulement. « Nous avions une autre solution si McGaffigan était rétabli », a dit Rodgers. Le droitier a « bras de caoutchouc » ressent des douleurs au coude depuis une semaine. Sa dernière présence remonte au programme double contre les Phillies de Philadelphie, le 14 juin.

Cards	0	Expos	7
ab r h bi	ab r h bi	ab r h bi	ab r h bi
Coleman cglf 4 0 2 0	Nixon cc 5 1 2 0		
Alicoa 2b 4 0 0 0	Raines cg 4 1 0 2		
OSmith oc 3 0 0 0	Galarrg 1b 4 2 3 2		
Brinsky cd 4 0 1 0	Brooks cd 4 0 1 0		
McGee cc 4 0 0 0	Wallach 3b 2 0 1 1		
Travis r 3 0 0 0	Santoven r 4 1 1 1		
Ford 1b 1 0 0 0	Rivera cf 4 1 1 0		
Oquend 3b 3 0 1 0	Hudler 2b 3 0 0 0		
Pagnz 1b 3 0 1 0	Perez l 2 1 0 0		
Carpntr l 1 0 0 0	Nettles fs 1 0 0 0		
Lewis fs 1 0 0 0	Burke l 0 0 0 0		
Forsch l 0 0 0 0			
Walker fs 1 0 0 0			
Castello l 0 0 0 0			
Totaux 32 0 5 0	Totaux 33 7 9 6		

St.Louis	000	000	000-0
Montréal	301	002	10x-7
Point victorieux — Raines (4).			
E—OSmith 2, Forsch, DJ—St.Louis 1, LSB—S-flouis 5, Montréal 6, 2B—Pagnozzi, Galarraga, Rivera 3B—Galarraga, C—Galarraga (17), Santovenia (2), BV—Coleman 2 (33), Nixon 2 (2), BS—Wallach.			
	IP	CS	P
St.Louis	4	4	4
Carpntr P,2-3	4	4	2
Forsch	3	5	3
Castello	1	0	0
Montréal	8	5	0
Perez G,4-3	8	5	0
Burke	1	0	0
D—2,26. A—16,260.			



Pascual Perez accueille Andrés Galarraga après que le « Gros Chat » eut canonné son 17e circuit de la saison par-dessus la clôture du champ centre-droit à la 3e manche.

EN BREF...

- Jacques Martin avec les Black Hawks**
CHICAGO (AP) — Mike Keenan, le nouvel entraîneur des Black Hawks de Chicago, a dévoilé le nom de ses assistants hier. Il s'agit de E.J. McGuire, qui travaillait sous ses ordres à Philadelphie, et Jacques Martin, congédié de son poste d'entraîneur-chef par les Blues de St. Louis et que les Nordiques souhaitaient engager pour diriger leur filiale à Halifax. Keenan a aussi nommé Darryl Sutter, l'ancien assistant-capitaine des Hawks, au poste d'entraîneur-chef de la filiale de Saginaw.
- Root passe aux Maple Leafs**
TORONTO (PC) — Les Maple Leafs de Toronto ont échangé le défenseur Mike Stothers aux Flyers de Philadelphie et rapatrié un autre défenseur, Bill Root, un ancien porte-couleurs du Canadien de Montréal. Agé de 28 ans, Root avait été échangé par les Leafs aux Whalers de Hartford, le 8 septembre dernier, en retour de Dave Semenko.
- Perry sur la liste des blessés**
ATLANTA (AP) — Le meilleur frappeur de la Ligue nationale de baseball, Gerald Perry, des Braves d'Atlanta, est blessé. Hier, son nom a été inscrit sur la liste des blessés pour une période de 15 jours. Son retrait de la liste des joueurs actifs est toutefois en vigueur depuis dimanche. Perry s'est blessé à l'épaule gauche samedi en plongeant au deuxième coussin. Avant sa mésaventure, Perry frappait pour .332.

BASEBALL

Ligue nationale	5), 19 h 05	Minnesota, Viola (10-2), 13 h 15
Chicago 7, Philadelphie 2	Cincinnati, Jackson (7-3) à Houston, Knepfer (7-1), 20 h 35	Oakland, Stewart (9-5) à Milwaukee, August (3-1), 14 h 35
Montréal 3, St. Louis 2	Atlanta, Mahler (7-6) à Los Angeles, Sutton (3-4), 22 h 35	Boston, Boyd (6-5) à Cleveland, Farrell (7-4), 19 h 35
Cincinnati 2, Houston 1		New York, Candelaria (8-3) à Detroit, Tanana (9-4), 19 h 35
Los Angeles 7, Atlanta 3		Baltimore, Ballard (3-3) à Toronto, Cerutti (3-3), 19 h 35
San Diego 2, S. Francisco 1		Kansas City, Anderson (0-0) à Chicago, Long (2-2), 20 h 30
Hier		Seattle, Bankhead (1-3) à Texas, Guzman (6-5), 20 h 35
Philadelphie 6, Chicago 1		
New York 9, Pittsburgh 0		
Montréal 7, St. Louis 0		
Cincinnati à Houston		
Atlanta à Los Angeles		
San Diego à S. Francisco		
Aujourd'hui		
Chicago, Sutcliffe (5-4) à Philadelphie, Goodch (8-2), 12 h 35		
Pittsburgh, Dunne (4-5) à New York, Gooden (9-3), 13 h 35		
San Diego, Whitson (7-5) à S. Francisco, Hammaker (3-1), 16 h 05		
St. Louis, Magrane (1-1) à Montréal, Smith (4-		

LIGUE NATIONALE	Les frappeurs
Section Est	pb cs pp cc moy.
NEW YORK	Brooks .274 77 41 7 281
PITTSBURGH	Candaele .116 20 4 0 172
CHICAGO	Engle .33 8 1 0 242
ST. LOUIS	Foley .31 16 0 226
MONTRÉAL	Galarraga .268 88 42 17 328
PHILADELPHIE	Hudler .3 0 0 0 000
Section Ouest	Johnson .31 10 1 0 323
LOS ANGELES	Nettles .41 7 7 1 171
HOUSTON	Nixon .5 2 0 0 400
CINCINNATI	Raines .269 75 30 7 279
SAN FRANCISCO	Reed .120 27 9 0 225
SAN DIEGO	Rivera .171 38 15 3 222
ATLANTA	San Venia .57 16 7 1 281
	Tejada .8 2 2 0 250
	Wallach .257 65 26 4 253
	Webster .205 54 9 1 263
	Winnigham .75 19 3 0 253

LIGUE AMÉRICAINE	Les lanceurs
Section Est	g-p ml pm rbm mpm
DETROIT	Burke 2-1 37 1 16 17 386
NEW YORK	Dipson 1-5 58 0 20 32 310
CLEVELAND	Hendon 2-5 51 1 41 20 622
MILWAUKEE	Hesketh 1-0 21 2 8 1 332
BOSTON	Martinez 7-7 102 0 33 50 291
TORONTO	McClure 1-2 15 2 11 0 632
BALTIMORE	McGaffigan 3-0 45 0 18 34 360
	Parrett 5-1 44 2 9 32 181
	Perez 4-3 51 0 11 51 512
	Smith 4-5 72 0 48 45 8
	Youmans 3-6 84 0 30 54 321
	Victoires préservées: Burke 6, Parrett 5, McGaffigan 2, Hesketh, McClure 1.

Retour fulgurant de McEnroe à Wimbledon

Le public anglais a salué avec ferveur le retour de « Mac » à Wimbledon où le champion avait eu tant de problèmes avec les organisateurs et la presse locale notamment. L'Américain a reçu, hier, une belle ovation à son entrée sur le court numéro un aux côtés de son adversaire l'Autrichien Horst Skoff. En échange, l'ancien numéro un mondial a levé longuement le bras gauche vers la foule, tel un empereur romain.

McEnroe qui, à 29 ans, tente de renouer avec le succès en Grand Chelem et sur le gazon anglais, n'a pas manqué son retour. Il a même été étincelant.

Skoff, 73e mondial, n'a certes jamais été à son aise sur herbe. Mais dimanche dernier, il avait gagné le tournoi d'Athènes joué sur... terre battue. Or, McEnroe a effectué un vrai récital contre lui. En dehors de la perte d'un bras au deuxième set (5-5), sa domination a été écrasante.

« Je me sens en forme. Je suis ravi de l'accueil qui m'a été réservé à Wimbledon. J'ai beaucoup apprécié que le club m'ait désigné tête de série numéro 8 alors qu'en étant 19e à l'ATP j'aurais dû être en principe no 14. Mon prochain match sera difficile contre l'Australien Masur, devait-il dire, ajoutant à propos de ses incartades du passé: « Souvent, j'étais l'instigateur de mes propres problèmes. Maintenant, c'est fini. C'est comme si tout recommençait ».

McEnroe de quitter le court un court à son arrivée. Avec le bras gauche levé en signe de salut.

Un autre Américain, Jimmy Connors, 36 ans en septembre, n'a pas manqué, lui non plus, son entrée dans le tournoi 88. L'ancien double lauréat a disposé de son compatriote Leif Shiras (117e mondial) en trois sets. Il recevra au tour suivant la réplique de l'espagnol Jason Stoltenberg, de 17 ans son cadet.

Le Suédois Mats Wilander (no 2) a également gagné son premier match en trois sets. Mais sa victoire a été un peu plus laborieuse contre le gaucher argentin Eduardo Masso (76e mondial). Il a ainsi conclu au bris d'égalité (7-4) après avoir été mené 4 points à 0.

L'Open de golf des USA: un tremplin pour Curtis Strange

BROOKLINE, (AFP) — La victoire de Curtis Strange dans l'Open de golf des États-Unis devrait servir de véritable tremplin à celui qui est reconnu comme le grand espoir américain par ses pairs et n'être qu'une première étape importante de sa carrière.

Première conséquence: une entrée dans le trio de tête du classement mondial où il occupe désormais la troisième place derrière l'Australien Greg Norman et l'Écossais Sandy Lyle mais devant l'Espagnol Severiano Ballesteros et l'Allemand de l'Ouest Bernhard Langer.

Mais, à 33 ans, Strange, à la chevelure prématurément grisonnante, espère encore plus de l'avenir: « C'est une première pour moi dans un tournoi majeur, mais je ne veux pas en rester là », affirmait-il après avoir dominé l'Anglais Nick Faldo lundi en play-off à Brookline (Massachusetts).

« Cela m'a donné confiance pour le British Open et le championnat PGA », poursuivait le Virginois. Deux tournois du grand chelem qu'il n'a encore jamais gagnés et qui auront lieu respectivement sur le parcours du Royal Lytham and Saint-Annes, en Angleterre, du 14 au 17 juillet, et à Edmond (Oklahoma), du 11 au 14 août.

« Ce sera peut-être la seule (victoire), mais je veux l'utiliser comme un départ et bâtir à partir d'elle », poursuivait Strange, qui éternera son succès d'abord à l'étranger, à l'Open de France, à partir de demain sur le parcours de Chantilly (banlieue de Paris), puis à celui du Canada, à Coquitlam, avant de retrouver son sol natal de Virginie pour un tournoi à Williamsburg.

À la mémoire de son père En inscrivant son nom au palmarès de l'US Open, Strange a donc confirmé tout le talent qu'on lui prêtait, et notamment Jack Nicklaus, son glorieux aîné. Des espoirs fondés sur la progression étonnante de ce joueur entré sur le circuit professionnel depuis 1977 et qui a enlevé à deux reprises le classement aux gains du PGA (1985 et 87).

Un parcours qui a commencé sur les greens de Virginie aux débuts des années 60 aux côtés de son père, ancien joueur professionnel (décédé) et à qui Strange dédiait sa victoire. « J'ai beaucoup appris avec lui, confiait-il, la gorge nouée par l'émotion. Un tas de choses dont je ne me souviens même pas et que je fais inconsciemment et d'autres auxquelles je pense tous les jours. J'aurais seulement souhaité qu'il fut là ».

Le public américain, lui, était bien présent pour saluer la consécration de Strange. Et ce dernier espère trouver désormais une autre image auprès de ce public, lui qui accumulait les gains (\$925,941 l'an passé, nouveau record du PGA) sans trouver l'ouverture victorieuse dans les grands rendez-vous.

« Je ne sais pas comment l'exprimer mais j'espère que les gens auront dorénavant une vision un peu différente de Curtis Strange, déclarait-il. Nous avons tous notre ego, nous voulons tous être respectés, pas seulement en tant que personne mais aussi comme joueur. Maintenant, peut-être, j'aurai cela ».

Les Expos font appel à Otis Nixon et Red Hudler

(PC) — Les Expos ont commencé leur ménage en déplaçant de petits meubles en la personne de Herm Winningham (253) et Casey Candaele (172). Ils ont été cédés à Indianapolis (AAA) pour les remplacer par Otis Nixon et Red Hudler, deux ex-joueurs des ligues majeures.

« Les deux peuvent donner du baseball excitant car ils sont rapides, a expliqué Bill Stoneman, hier. Ils ont déjà joué dans les majeures. Leur problème, c'était d'attendre le premier but, mais ils ont corrigé cette lacune ».

Nixon, 29 ans, frappait pour .303 à Indianapolis où il a réussi 40 vols de but. À Cleveland, il a frappé pour .263 en 105 matchs en 1986. Il frappe au premier rang et il évolue au champ centre.

Hudler, 27 ans, affichait une moyenne de .285 à Indianapolis. Il a réussi sept circuits et produit 25 points. Il a été le premier choix des Yankees de New York au repêchage de juin 1978.

Polyvalent, Hudler peut évoluer à toutes les positions. Pour Buck Rodgers, c'est « un Casey Candaele en plus gros ». Hier, il évoluait au deuxième but à la place de... Candaele.

« Nous n'avons pas abandonné dans le cas de Candaele mais il a raté ses deux essais », a dit Rodgers. Quant à Nixon, sa rapidité nous permettra d'avoir deux lièvres — lui et Tim Raines — aux deux premiers rangs du rôle ».